MINISTÈRE DES OUTRE-MER
Liberté Égalité Fraternité

OCDE

Financé par l'Union européenne

Date de la dernière mise à jour : juillet 2025

InvestEU

Budget du programme

- Le budget de 10,5 milliards d'euros alloué au Fonds InvestEU devrait permettre au budget de l'UE de fournir une garantie de **26,2 milliards d'euros**.
- Cette garantie budgétaire est ventilée en 4 secteurs clefs :
  - Infrastructures durables : 9,9 milliards d'euros
  - R&I et numérique : 6,6 milliards d'euros
  - Soutien aux PME : 6,9 milliards d'euros
  - Investissement social et compétences : 2,8 milliards d'euros
- L'objectif est de mobiliser **372 milliards d'euros** d'investissements publics et privés dans l'Union européenne d'ici 2027 à partir de la garantie InvestEU.
- Le montant du budget disponible pourrait être augmenté si la proposition de la Commission de permettre le transfert de ressources du FEDER et du Fonds de cohésion vers les compartiments des États membres d'InvestEU est accepté.

Objectifs du programme

1. **Mobiliser des investissements publics et privés** dans l'Union européenne d'ici 2027 en recourant à des garanties provenant du budget de l'UE, et ainsi remédier au sous-investissement dans quatre secteurs clefs.
2. **Apporter des conseils techniques** aux projets d'investissement dont les porteurs sont à la recherche de financement.
3. Mettre à disposition une **base de données** mettant en contact des projets et des investisseurs.

Structure du programme

InvestEU est composé de trois piliers complémentaires :

1. **Le Fonds InvestEU**

- Principal pilier du programme, le Fonds stimule l'investissement dans des secteurs sous-financés en réduisant le risque encouru par les investisseurs grâce à une garantie de l'UE, qui promet de couvrir une partie des pertes si un projet échoue.
- Cette garantie budgétaire attire les capitaux privés, facilitant ainsi l'accès au financement.
- Des institutions financières partenaires mobilisent cette garantie pour octroyer **prêts, garanties et financements en fonds propres** à des projets stratégiques.
- En mars 2025, 267 opérations InvestEU ont été approuvées par le comité d'Investissement pour un montant de 22,5 milliards d'euros.

2. **La plateforme de conseil InvestEU**

- La plateforme de conseil complète le Fonds InvestEU en mettant en relation des promoteurs et intermédiaires de projets avec des partenaires de conseil, qui travaillent directement ensemble pour l'identification, la préparation et le développement de projets d'investissement.
- La plateforme **renforce également la capacité** des promoteurs de projets et des intermédiaires financiers à mettre en œuvre les opérations de financement et

	d'investissement. Ce soutien peut intervenir à tout stade du cycle de vie d'un projet ou du financement d'une entité soutenue. 3. **Le portail de mise en relation InvestEU** • C'est une **base de données de projets**, qui permet aux promoteurs de projets de mettre en avant les projets pour lesquels ils recherchent un financement, et aux investisseurs d'identifier des opportunités d'investissement intéressantes. • En avril 2025, 1 690 opportunités d'investissement ont été publiées.
Qui peut participer ?	1. **Fonds InvestEU** • **Les bénéficiaires finaux** éligibles peuvent être des personnes physiques ou morales établies dans un pays de l'UE ou dans un pays tiers éligible, notamment : o Entités privées telles que les véhicules à usage spécial (SPV) ou les sociétés de projet, les grandes entreprises, les sociétés de taille moyenne, y compris les petites sociétés de taille moyenne, et les PME. o Entités du secteur public (territoriales ou non) et entités de type public o Entités mixtes, telles que les partenariats public-privé (PPP) et les entreprises privées à vocation publique o Organisations à but non lucratif • **Localisation des projets :** situés dans l'Union ou dans des pays ou territoires d'outre-mer liés à un État membre, et dans des pays tiers, sous certaines conditions. 2. **Plateforme de conseil InvestEU** • **Bénéficiaires :** La plateforme de conseil InvestEU fournit des services de soutien consultatif à **:** o Promoteurs de projets privés, y compris des PME et TPE ; o Promoteurs de projets publics, y compris des États membres et leurs collectivités locales ; o Intermédiaires financiers et autres mettant en œuvre des opérations de financement et d'investissement au profit d'entités confrontées à des difficultés d'accès au financement. • **Localisation des projets :** Le pôle de conseil ne soutient pas les projets entièrement hors de l'UE, mais peut soutenir les projets transfrontaliers partiellement basé dans l'UE. • **Lien avec le Fonds InvestEU :** Il n'est pas requis que les bénéficiaires demandent un financement via le Fonds InvestEU, ni ne leur donne droit à un tel soutien financier. Toutefois, la plupart des initiatives de conseil sont liées à des produits financiers spécifiques d'InvestEU. 3. **Le portail de mise en relation InvestEU.** • **Localisation des investisseurs et projets :** Le portail rassemble les investisseurs du monde entier et les promoteurs de projets localisés dans l'UE, en Norvège et en Islande.
Aménagements pour les RUP	• Le règlement indique que la plateforme de conseil InvestEU peut avoir une présence locale, si nécessaire, dans les régions qui peinent à mettre en place des projets au titre du Fonds InvestEU. Les RUP pourraient peut-être en bénéficier.
Coûts éligibles et montants	1. **Fonds InvestEU** • Le soutien des opérateurs peut prendre la forme de **prêts directs**, **d'aides à des fonds d'investissement** qui obtiennent une part de cette garantie, ou de **projet d'investissement portés par des acteurs privés ou publics**.

	• **Les montants** dont les bénéficiaires finaux peuvent bénéficier dépendent de la demande et de la décision de l'organisme financier intermédiaire.
	  ○ Les prêts peuvent par exemple aller de quelques milliers d'euros à plusieurs millions.
	2. Plateforme de conseil InvestEU
	• La plateforme de conseil :
	  ○ Soutient l'identification, la préparation, le développement, la structuration, l'approvisionnement et la mise en œuvre de projets d'investissement
	  ○ Renforce la capacité des promoteurs et des intermédiaires financiers à mettre en œuvre des opérations de financement et d'investissement, y compris en matière d'études d'impact en matière de durabilité environnementale et/ou sociale, de marchés publics et compatibilité avec les règles en matière d'aides d'État.
	  ○ Soutient les activités de sensibilisation et de préparation pour les domaines d'investissement qui présentent un écart de marché évident
	• 25 % de l'enveloppe du pôle de conseil InvestEU sont disponibles pour des partenaires de conseil autres que la BEI. Ces fonds sont alloués via des appels à manifestation d'intérêt publiés sur le site d'InvestEU.

Co-financement	• Une participation aux coûts de conseil peut être demandée aux bénéficiaires finaux.

Principaux critères d'évaluation	**1. Fonds InvestEU**
	• **Les projets Invest EU doivent :**
	  ○ Combler les défaillances du marché ou les lacunes d'investissement et être économiquement viable ;
	  ○ Avoir besoin du soutien de l'UE pour démarrer ;
	  ○ Obtenir un effet multiplicateur et, si possible, attirer l'investissement privé ;
	  ○ Contribuer à la réalisation des objectifs politiques de l'UE
	• **Localisation des projets :** situés dans l'Union ou dans des pays ou territoires d'outre-mer liés à un État membre, et dans des pays tiers, sous certaines conditions.
	2. Plateforme de conseils
	• Les projets qui bénéficieront de conseil doivent être liées aux quatre volets d'InvestEU, ou au volet intersectoriel pour les services de soutien consultatif horizontaux.
	3. Le portail de mise en relation InvestEU.
	• **Type de projets** : pour être publiés sur le portail les projets doivent remplir des critères d'admission/d'éligibilité spécifiques définis dans la décision d'exécution (UE) 2021/626 de la Commission, dont :
	  ○ Avoir une taille minimale de 500 000 d'euros en termes d'investissements requis ;
	  ○ Avoir commencé ou devrait commencer dans les trois ans suivant la date de soumission au portail.

Aspects pratiques et calendrier	**Où déposer son projet ?** • Pour le **Fonds InvestEU :** ○ **Les promoteurs de projets** doivent s'adresser directement aux partenaires de mise en œuvre pour déterminer les solutions de financement appropriées basées sur les produits financiers soutenus par la garantie de l'UE. Les partenaires de mise en œuvre actuels d'InvestEU jusqu'à cette date sont répertoriés ici .

	○ **Les intermédiaires financiers** doivent également consulter l'offre des partenaires de mise en œuvre actifs dans leurs régions proposant des produits pertinents : il leur appartient de sélectionner les intermédiaires financiers par le biais de procédures telles que les appels à manifestation d'intérêt. ○ **Les petites et moyennes entreprises, PME et micro-entreprises ou entreprises sociales** doivent s'adresser à leurs banques commerciales ou publiques locales dont les produits financiers sont couverts par la garantie de l'UE dans leur pays ou région. Il les informera si un programme de financement particulier est couvert par le Fonds InvestEU. • Pour la **Plateforme de conseils** ○ Les acteurs peuvent demander un soutien consultatif via le Point d'entrée central d'InvestEU. ○ Une série de questions les aideront à identifier leurs besoins en matière de conseil et le partenaire de conseil potentiel le plus apte à y répondre. ○ À l'issue du processus de candidature, les acteurs seront invités à sélectionner un ou plusieurs partenaires de conseil susceptibles de répondre à leurs besoins. • Pour le **portail de mise en relation InvestEU** ○ Pour soumettre un projet à la publication sur le portail InvestEU (le portail), **les promoteurs** doivent se connecter et s'inscrire. Le processus de soumission est simple et rapide. Un outil convivial dédié guide les promoteurs tout au long du processus d'inscription. ○ Les promoteurs disposent de leur propre profil utilisateur pour soumettre leurs projets. La publication sur le portail est gratuite. Cependant, pour y être publiés, les projets doivent remplir des critères d'admission/d'éligibilité spécifiques définis dans la décision d'exécution (UE) 2021/626 de la Commission . ○ Pour contacter les promoteurs de projets publiés sur le Portail, les investisseurs doivent également s'y inscrire. Un outil dédié guide les utilisateurs tout au long du processus d'inscription et permet de compléter leur profil utilisateur. **Quand ?** • Il n'existe pas d'appels à projets lancés par la Commission ou ses agences pour InvestEU (sauf pour devenir intermédiaire financier) qui est mis en œuvre au fil de l'eau via les opérateurs financiers à qui les porteurs de projets soumettent directement des demandes de financement et d'investissement.
Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme aux niveaux européen et national	***Mise en œuvre*** 1. **Fonds InvestEU** • **Responsabilité principale :** la Banque Européenne d'Investissement (BEI), ainsi que sur sa filiale, le Fonds Européen d'Investissement (FEI) sont responsables de la gestion de **75% du Fonds InvestEU**. • **Partenaires financiers :** Plusieurs partenaires financiers ou « partenaires de mise en œuvre » sont responsables des **25% restant**. ○ En janvier 2025, des accords de garantie avait été conclu avec 17 partenaires de mise en œuvre. Ce sont des institutions publiques et privées. ▪ La Banque du Conseil de l'Europe (CEB) met par exemple en œuvre 160 millions d'euros d'InvestEU du fonds pour des projets sociaux comme le logement social, la formation, ou les écoles. ▪ En France, la Caisse des Dépôts et Consignations et Bpifrance a été sélectionnés pour investir au sein des collectivités locales et territoriales, ainsi que Bpifrance a obtenu 276 millions d'euros de

	garanties InvestEU pour soutenir les PME innovantes, de l'industrie et des secteurs créatifs. Les porteurs de projets peuvent néanmoins solliciter des financements et investissements des autres partenaires (BEI, FEI, etc.). • **Le comité d'investissement** sélectionne les projets en fonction du respect des critères d'éligibilité définis par le règlement InvestEU ainsi que des lignes directrices d'investissement. **2. Plateforme de conseil InvestEU** • **Responsabilité principale :** La Commission Européenne gère la plateforme de conseil et sélectionne les partenaires consultatifs, comme des banques et institutions financières nationales, des prestataires de services externes (sociétés de conseil, associations sectorielles, etc.). • **Partenaires consultatifs :** six partenaires consultatifs InvestEU fournissent des conseils aux promoteurs de projets, soutiennent le renforcement des capacités et aident au développement de projets en mettant l'accent sur la création de la réserve de projets InvestEU. • **L'Agence Exécutive pour les Entreprises et l'Innovation** (CINEA) collabore avec la plateforme pour des besoins de conseil spécifiques. **3. Portail de mise en relation InvestEU** • **Responsabilité principale :** La BEI, en collaboration avec d'autres institutions partenaires, met en place le portail. ***Pilotage au niveau Européen*** • Un **comité de pilotage** est composé de 4 représentants de la Commission (DG ECFIN, DG MOVE, DG RTD et DG CNECT), de 3 du Groupe BEI et de 2 des autres partenaires chargés de la mise en œuvre, ainsi que d'un expert désigné par le Parlement européen en tant que membre sans droit de vote • Un **comité consultatif** conseille la Commission et le comité de pilotage et comprend un représentant de chaque partenaire chargé de la mise en œuvre ; un représentant de chaque État membre ; un expert désigné par le Comité économique et social européen, un expert désigné par le Comité des régions. Il se réunit régulièrement, au moins deux fois par an. ***Pilotage au niveau national :*** • **Le ministère de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté Industrielle et Numérique** (MEFSIN) : le suivi du programme est assuré par un ETP dédié au suivi des instruments financiers européens dont InvestEU, employé à la sous-direction Europe de la Direction Générale du Trésor.
Synergies possibles avec d'autres fonds européens	• Un projet ayant bénéficié d'InvestEU peut aussi recevoir une contribution d'un autre fonds européen, national ou régional, si les contributions ne couvrent pas les mêmes coûts. Par exemple : ○ **Programme Marché Unique** : InvestEU peut être associé à ce programme pour compléter le soutien aux PME, en particulier lorsqu'un projet peut bénéficier à la fois de prêts ou de garanties d'InvestEU et de subventions ou de financements pour des aspects spécifiques via le Marché Unique. ○ **Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE)** : Les projets d'infrastructures de transports, énergie, et numériques peuvent combiner le financement d'InvestEU avec des financements dédiés aux infrastructures via le MIE. ○ **FEAMPA** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) : Dans le cadre de projets liés à l'économie bleue, comme le Growth Blue Fund I au Portugal, InvestEU peut être combiné avec le FEAMPA pour financer à la fois les aspects environnementaux et les investissements dans les infrastructures maritimes.

	○ **Fonds européen de développement régional (FEDER)** • Lorsqu'un projet bénéficiera à la fois d'InvestEU et de subventions de l'UE, les règles d'InvestEU s'appliquent à la totalité du projet. Il n'y a donc plus qu'un seul ensemble de règles, ce qui représente une simplification intéressante. • **Règles en matière d'aides d'État** : la Commission peut exempter, sous certaines conditions, les financements nationaux transitant par le Fonds InvestEU ou soutenus par celui-ci de l'obligation de notifier ces interventions à la Commission avant leur mise en œuvre. • Voir le « Guide du porteur de projets » développé par l'OCDE pour plus d'informations.

POUR ALLER PLUS LOIN

S'INFORMER

- Le site du programme InvestEU
- Le Règlement (UE) 2021/523 établissant le programme InvestEU

QUI CONTACTER AU NATIONAL & EUROPEEN

- Commission EU : https://investeu.europa.eu/contact-us_en
- Banque européenne d'investissement (BEI) : info@eib.europa.eu
- BEI – France : paris@eib.org

QUI CONTACTER AU NIVEAU REGIONAL

- Mission Programmes Européens Horizontaux
  DGA Coordination des Financements
  Collectivité Territoriale de Martinique
  contactPEH@collectivitedemartinique.mq
  https://www.europe-martinique.com/
- Préfecture
  contact-prefecture@martinique.gouv.fr
- DEAL
  secretariat-direction.d.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr
- Chambre de Commerce et Industrie Martinique
  Pôle Europe Entreprise Innovation
  contact@martinique.cci.fr
  Cellule dédiée aux entreprises martiniquaises
- Communauté des Communes du Centre de la Martinique (CACEM) Technopole :
  contact@cacem-mq.org

Exemples de projets Invest EU financés dans les RUP et au-delà

Élaboration d'une feuille de route Hydrogène en Guadeloupe	
Volet et action	**Plateforme de conseil InvestEU** / volet « infrastructure durables »
Subvention de l'UE	• Convention de financement de 600 000 €
Participants	• **Bénéficiaire :** Région Guadeloupe • **Partenaire financier** : la Banque Européenne d'Investissement (BEI)
Calendrier	Date de début : septembre 2024 Date de fin : mai 2025
Objectifs	• Soutenir le déploiement d'un écosystème hydrogène permettant la présence locale de toute la chaine de valeur, encouragé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guadeloupe. • Soutenir l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2030 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. • Identifier le potentiel de production et de distribution d'hydrogène vert sur le territoire, analyser les débouchés locaux, identifier les conditions favorables au déploiement d'un écosystème H2 pérenne.
Actions financées	• Financement d'une **assistance technique relative à l'élaboration d'une stratégie régionale en faveur du développement de la filière hydrogène** et de ses dérivés en Guadeloupe, et sa mise en œuvre opérationnelle. ○ La région fait appel à un prestataire local afin de répondre au mieux aux besoins du territoire. Plus d'informations sur la démarche et les actions.
Contacts	• Ludovic OSMAR, Chargé de mission Transition Énergétique, Direction de l'énergie et de l'eau, Région Guadeloupe : ludovic.osmar@regionguadeloupe.fr • Xavier Mimiette, Chef de projet, Responsable du pôle ACT Guadeloupe ; Aménagement Durable et Conseil en Transition, Suez Consulting : xavier.mimiette@suez.com

Déployer des centrales d'énergie solaire en Espagne, en Italie et au Portugal	
Volet et action	**Fonds Invest EU** / volet « infrastructures durables »
Prêt de la BEI	• 500 millions d'euros (montant approximatif). ○ Fléchage par pays de la première tranche de 166 millions d'euros accordée fin 2024: ▪ Espagne : € 112,327,245.56 ▪ Italie : € 47,999,692.34 ▪ Portugal : € 6,053,805.1
Participants	**Partenaire financier :** EIB **Promoteur – Intermédiaire financier :** BNZ, producteur indépendant d'électricité qui développe, construit et exploite des projets solaires photovoltaïques et appartient à Nuveen Infrastructure.
Calendrier	Date d'approbation : septembre 2024, pour une réalisation des infrastructures d'ici fin 2026
Objectifs	• Produire de l'énergie verte, équivalente à la consommation énergétique annuelle moyenne de plus de 390 000 foyers (soit 1,7 GW) en Europe du Sud d'ici fin 2026. • Contribue à la réalisation des objectifs européens et nationaux en matière d'énergies renouvelables du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie.

Actions financées	• Financement de la construction et de l'exploitation des centrales solaires photovoltaïques • Les centrales seront principalement situées dans des régions de cohésion, où le revenu par habitant est inférieur à la moyenne de l'UE, soulignant l'engagement de la BEI en faveur de la croissance économique et de la convergence entre les régions.

Rénovation du Centre Hospitalier Universitaire de Tours	
Volet et action	**Fonds InvestEU** / volet « Investissement social et compétences »
Prêt de la BEI **Montant total de l'opération**	240 millions € (montant approximatif) 508 millions € (montant approximatif)
Participants	**Bénéficiaire :** Centre Hospitalier Universitaire de Tours **Partenaire financier :** La Banque Européenne d'Investissement (BEI)
Calendrier	Date d'approbation : 29 octobre 2024 Fin estimée : Novembre 2027
Objectifs	• Améliorer significativement la qualité et l'efficacité des soins prodigués aux patients, grâce au regroupement d'activités dans des bâtiments neufs, modernes et performants • Répondre au déficit d'investissement dans les infrastructures de santé européennes, causé par des défaillances du marché liées à la nature des hôpitaux publics et des institutions de santé, malgré leurs importantes externalités positives. • Faire bénéficier le CHU d'un taux fixe sur une longue période, d'un différé de remboursement et d'une flexibilité dans le décaissement, réduisant ainsi le coût annuel du service de la dette.
Actions financées	• Prêt pour la construction de deux nouveaux bâtiments hospitaliers, le Nouvel Hôpital Trousseau (NHT) et le Nouvel Hôpital Psychiatrique (NHP)

Faciliter le microcrédit en Italie, en particulier ses régions insulaires	
Volet et action	**Fonds Invest EU** / volet « Investissement social et compétences »
Montant du prêt du CEB	10 000 000 €
Participants	**Partenaire financier :** Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) **Emprunteur :** Cassa del Microcredito, Sicile **Bénéficiaires finaux :** les travailleurs indépendants et les TPE, y compris des entreprises en phase de démarrage, dans toute l'Italie, en priorité dans les régions méridionales et les îles.
Calendrier	Date d'approbation : 25 juin 2024
Objectifs	• Fournir des microfinancement : sans minimum et jusqu'à 50,000 euros • Soutenir l'emploi et l'inclusion économique et financière

	• Soutenir l'activité de Cassa del Microcredito pour le financement partiel d'investissements et des besoins en fonds de roulement de très petites entreprises et de travailleurs indépendants en Italie.
Actions financées	• Des micro-crédits
Contact	• info@cassadelmicrocredito.it ; 06 47 25 318

Développer le logement social et abordable en Catalogne	
Volet et action	Fonds InvestEU/ Investissement social et compétences / volet " Infrastructures sociales"
Prêt du CEB **Investissement mobilisé**	31 millions € 62 millions €
Bénéficiaire final	Le promoteur Sostre Civic (Societat Cooperativa Catalana Limitada (SCCL), qui propose des logements sociaux abordables, accessibles et à but non lucratif.
Calendrier	2024 - 2028
Objectifs	• Remédier aux défaillances du marché et aux lacunes en matière de financement dans le secteur du logement social abordable en Catalogne, illustrés par le nombre faible de logements sociaux et abordables, inférieure à celle d'autres pays de l'UE, le faible intérêt des investisseurs privés pour ce segment de marché, la demande extrêmement élevée et la hausse des coûts du logement (en particulier les loyers). • L'opération est conforme aux priorités nationales et devrait améliorer le bien-être social, économique et environnemental ainsi que la qualité de vie des bénéficiaires finaux. Elle soutiendra également la première loi nationale sur le droit au logement, qui fait partie du paquet de réformes que le gouvernement espagnol s'est engagé à mettre en œuvre auprès de la Commission européenne dans le cadre du Plan de relance, de transformation et de résilience de l'économie espagnole (2020). • Le projet devrait bénéficier à 620 personnes.
Actions financées	• Le prêt de la CEB cofinancera la construction/rénovation d'environ 307 logements (dont un sous-projet de coopérative d'habitation spécifiquement destiné aux personnes âgées) répartis sur l'ensemble du territoire catalan, répartis en une dizaine de sous-projets.

Pour plus d'informations sur les **travaux de l'OCDE sur le développement régional**, veuillez consulter : https://www.oecd.org/fr/themes/developpement-regional.html.

Le projet 23FR04 est financé par l'Union européenne *via* l'instrument d'appui technique, et mis en œuvre par l'OCDE en coopération avec la Task Force Réformes & Investissements de la Commission Européenne (SG REFORM).
Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Les opinions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.